



**Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique**

L'an deux mille quinze, le 01 juillet, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, président (seconde réunion suite à absence de quorum lors de la première réunion).

Présents :

Marion BERGINIAT, Jean-Paul BERNIER, Daniel BOURDENX, Christian FILHASTRE, Xavier FORTINON, Jean-Luc GUERLOT, Roselyne LACOUTURE, Pascal REY, Marie Pierre SENLECQUE, Soraya SOUGNEZ, Magali VALIORGUE

Excusés et procurations :

Jean-Claude DEYRES à Xavier FORTINON, Virginie BERNAT à Daniel BOURDENX

Absents excusés :

Mathieu ARA, Stéphane BRETHERS, Eric CANTON, Dominique DEGOS, Guy DUCASSE, Henri EMMANUELLI, Nathalie FRITZ, Pierre FROUSTEY, Martine TAPIN

Date de convocation : 04 juin 2015

Secrétaire de séance : Xavier FORTINON

Rappel de l'ordre du jour :

1. Élection du 1^{er} vice-président de l'ALPI
2. Élection de la nouvelle CAO de l'ALPI
3. Décision modificative n°01
4. Validation des titulaires des marchés « service à la personne »
5. Nouvelles participations/modifications
6. Personnel ALPI
 - a. Création de poste – avancement de grade 2015
 - b. Création d'un poste en CAE
 - c. Renouvellement d'un contrat de droit public au titre de l'article 3.3 alinéa de la loi du 26 janvier 1984
 - d. Personnel ALPI : renouvellement CAE
 - e. Convention adhésion pôles retraites et protection sociale 2015-2016-2017
7. Lancement du marché portant sur le logiciel de gestion des bibliothèques
8. Dossier maison des communes :
 - a. groupements de commandes : fournitures administratives et carburant
 - b. Avenant à la convention de répartition des charges d'investissement
9. Nouveaux adhérents
10. Cession d'ordinateurs à des associations
11. Convention adhésion au service médecine du CDG

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour présenté.

**DÉLIBÉRATION N°01
ÉLECTION DU 1ER VICE PRÉSIDENT DE L'ALPI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

D'élire en qualité de 1^{er} Vice-présidente de l'ALPI, Magali VALIORGUE.

**DÉLIBÉRATION N°02
ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'ALPI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

D'élire la liste suivante pour composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent de l'ALPI :

- Président de la CAO : Monsieur Xavier FORTINON

Membres titulaires à voix délibérative	Membres suppléants à voix délibérative
• Madame SENLECQUE	• Monsieur DEYRES
• Madame VALIORGUE	• Madame BERNAT
• Madame LACOUTURE	• Monsieur BRETHERS
• Monsieur GUERLOT	• Monsieur BERNIER
• Monsieur REY	• Monsieur FILHASTRE

**DÉLIBÉRATION N°03
DÉCISION MODIFICATIVE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

D'approuver la décision modificative n° 01 du budget principal 2015.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°04
VALIDATION TITULAIRE DU MARCHÉ LOT 1 LOGICIEL DE GESTION DES SERVICES À LA PERSONNE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

D'approuver le marché à venir avec la société APOLOGIC INFORMATIQUE APPLICATIONS, 2 rue du Noroît, 22107 TADEN DINAN pour un montant initial estimé sur 3 ans de 472 810,09 euros HT.
Le marché pourra être renouvelé au-delà des trois ans (possibilité de renouveler le marché pour 6 ans) pour une prestation de maintenance.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet ainsi que d'éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION N°04_01
MARCHÉ SERVICE À LA PERSONNE : LOT 2 OPTIMISATION DES TOURNÉES – DÉCLARATION SANS
SUITE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

De déclarer sans suite la consultation portant sur l'optimisation des tournées (Lot 2) en vertu du motif ci-dessus exposé.

**DÉLIBÉRATION N°05
NOUVELLES PARTICIPATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

De prendre acte des nouvelles participations pour les adhérents.

De prendre acte des nouvelles participations pour les associations.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

POUR LES ADHÉRENTS A L'ALPI :

- Participation parcours secrétaire de mairie : formation proposé par l'ALPI à partir de septembre 2015 jusqu'en juin 2016. Ce parcours prévoit 9 jours de formation sur les outils de l'ALPI, les logiciels métiers de base, les plates-formes (dématérialisation Actes, Marchés Publics), l'Archivage et la question de la sécurité informatique. Cette formation a pour objectif de reprendre l'essentiel des connaissances à acquérir pour une bonne utilisation des outils et des règles à respecter dans le domaine informatique.
Une participation financière serait demandée, comme suit :
 - Moins de 1000 habitants : 300 €
 - De 1000 à 3500 habitants : 500 €
- Participation pour location tablettes numériques tactiles : Samsung Galaxy Tab Active 8
 - 130 € de participation annuelle.
 - configuration et assistance payables en une seule fois 110 €.
 - En cas de perte, de casse ou de vol, la tablette sera facturée 330 €.
- Participation pour assistance et installation diverses : modification de partition sur serveur, pour un montant de 500 €.

POUR LES ASSOCIATIONS (avec des conventions de prestations) :

- Tarifs pour location tablettes numériques tactiles : Samsung Galaxy Tab Active 8
 - 110 € HT participation annuelle.
 - configuration et assistance payables en une seule fois 85 € HT.
- Tarifs HT Sauvegarde à distance : La prestation de sauvegarde à distance fournie depuis 2013 à nos adhérents qui en font la demande, est désormais proposée aux associations loi 1901 sans but lucratif et aux chambres consulaires.

TOUTES STRUCTURES NOMBRE DE GO	TARIFS HT 2015
Moins de 8 Go	125 € HT
Entre 8 et 15 Go	250 € HT
Entre 15 et 35 Go	660 € HT
Entre 35 et 60 Go	1 150 € HT
Entre 60 et 100 Go	2 330 € HT
Au-delà de 100 Go	8,5 € HT par tranche de 10 Go supplémentaire jusqu'à 600 Go
Au-delà de 600 Go nous consulter	

**DÉLIBÉRATION N°06_1
CRÉATION DE POSTE- AVANCEMENT DE GRADE 2015**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

De créer :

- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet au 01 décembre 2015 avec pour fonction : responsable du service logiciel.
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ième} classe à temps complet au 01 juillet 2015 avec pour fonction : technicien informatique au sein du service logiciel.
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ième} classe à temps complet au 14 décembre 2015 avec pour fonction : secrétaire au sein du pôle assistance.

De modifier le tableau des effectifs de l'ALPI en supprimant les postes actuels et en ajoutant les nouveaux. La rémunération et la durée de carrière des agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur concernant les différents grades.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°06_2
CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT CHARGÉ DE L'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

De créer un poste d'agent chargé de l'assistance téléphonique auprès des adhérents (hotliner) dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

Le contrat sera d'une durée initiale de 12 mois et la durée hebdomadaire de travail sera de 20 heures.

La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC, multiplié par le nombre d'heures du travail.

De donner toutes délégations au président pour mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et articles prévus à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°06_3
RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE DROIT PUBLIC AU TITRE DE L'ARTICLE 3.3 ALINÉA 1 DE LA
LOI DU 26 JANVIER 1984**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

D'approuver le renouvellement du contrat de l'agent affecté au pôle « formation » à compter du 01 octobre 2015 jusqu'au 31 août 2016.
L'agent sera rémunéré en référence à la grille indiciaire afférente au cadre d'emplois des techniciens principal de 2^{ème} classe.

D'autoriser le président à signer le contrat et tous les documents à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°06_4
RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

D'approuver la prolongation pour 12 mois du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de l'agent à compter du 01 septembre 2015.

D'autoriser le président à signer tout document prévu à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°06_5
ADHÉSION POLE RETRAITE ET PROTECTION SOCIALE 2015-2016-2017**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

D'approuver la convention d'adhésion aux pôles retraites et protection sociale 2015-2016-2017, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, sur la base du montant annuel de la participation due par l'ALPI, soit 800 euros.

D'autoriser le président à signer la convention et toutes pièces en découlant.

**DÉLIBÉRATION N°07
LANCEMENT DU MARCHE PORTANT SUR LE LOGICIEL DE GESTION DES BIBLIOTHEQUES**

Après en avoir délibéré, **COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

D'autoriser le lancement en appel d'offres ouvert concernant le logiciel de gestion des bibliothèques en application des articles 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

D'autoriser le président à signer le marché à venir avec le prestataire retenu.

**DÉLIBÉRATION N°08_01
MAISON DES COMMUNES – GROUPEMENT DE COMMANDES – CARBURANT**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

D'adhérer à la convention de groupement de commandes à durée illimitée constituée pour la fourniture de carburant.

D'approuver la désignation du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes comme coordonnateur dudit groupement de commandes.

D'autoriser le président à signer ladite convention de groupement de commandes constituée pour la fourniture de carburant.

**DÉLIBÉRATION N°08_02
MAISON DES COMMUNES – GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURES ADMINISTRATIVES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

D'adhérer à la convention de groupement de commandes à durée illimitée constituée pour la fourniture de bureau et petits matériels.

D'approuver la désignation du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes comme coordonnateur dudit groupement de commandes.

D'autoriser le président à signer ladite convention de groupement de commandes constituée pour la fourniture de bureau et petits matériels

**DÉLIBÉRATION N°08_03
AVENANT CONVENTION REPARTITION DES CHARGES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

D'approuver l'avenant n°02 à la convention de répartition des charges d'investissement Maison des communes.

D'autoriser le président à signer le contrat et tous les documents à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°09
NOUVEAUX ADHERENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

De valider les nouvelles adhésions qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif.

De valider la résiliation d'adhésion.

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Syndicat du Bassin Versant des Luys (SBVL) à Amou (19.03.2015)	x		x	
Syndicat Mixte Haute Lande Industrialisation (29.05.2015)	x		x	
Résiliation				
SIVU du RPI du Marsan Sud (Dissout au 30 juin 2015)				

Désignation des représentants :

Syndicat du Bassin Versant des Luys :

Représentant titulaire : Arnaud Labadie ; représentant suppléant : Hervé Lanot.

**DÉLIBÉRATION N°10
CESSION ORDINATEURS À DES ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

De prendre acte de la cession à titre gratuit de 1148 ordinateurs portables à des associations d'insertion et caritatives et leur sortie de l'inventaire de l'ALPI.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°11
CONVENTION ADHÉSION AU SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

D'approuver la convention d'adhésion au service médecine du CDG 40, sur la base du montant annuel de la participation due par l'ALPI, soit 2379.96 euros.

D'autoriser le président à signer la convention et toutes pièces en découlant.

**DELIBERATION N° 12
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ**

D'approuver la convention de services signée avec l'Association des Maires pour mettre leur matériel informatique en maintenance.

D'autoriser le président à signer la convention ainsi que d'éventuels avenants.

Séance levée à 19 heures

**Le président de l'ALPI
Xavier FORTINON**

